

Gracefield, le 8 juin 2007

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake

Madame,

En réponse à votre lettre du 29 mai dernier, vous trouverez nos réponses à vos questions dans cette lettre.

Question #1

L'évaluation fournie par le promoteur dans son tableau 2.4, soit que notre MRC aura 35 747 tonnes à éliminer après l'atteinte des objectifs de détournement, provient d'un calcul de règle de trois à partir de l'estimation du tonnage généré (89 366 tonnes) inscrit dans notre Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) au tableau 7.1 :

Secteur	Matières générées		Matières récupérées		Matières éliminées		Taux de diversion
	tonnes	%	tonnes	%	tonnes	%	%
Municipal	8 756	10	807	2	7 949	17	9
ICI	71 461	80	42 532	98	28 929	63	60
CRD	9 149	10	0	0	9 149	20	0
Total	89 366	100	43 339	100	46 027	100	48
	100		48,5		51,5		

Or, il est important de mentionner que les données comprises dans notre PGMR proviennent de questionnaires et d'une estimation basée sur l'étude de Chamard-CRIQ-Roche et que nous ne croyons pas qu'elles soient des plus fiables.

Veuillez vous référer à notre réponse à la question #3 pour notre avis sur les quantités à éliminer.

Question #2

À partir des données que nous possédons, nous estimons qu'en 2006, moins de 1000 tm de matières résiduelles provenant de notre MRC ont été acheminées aux dépôts de matériaux secs de Cantley ou de Perkins.

Étant donné le mode de collecte qui prévaut sur notre territoire (résidentiel et ICI combiné), il est difficile de différencier de quel secteur proviennent les matières.

Question #3

Dans l'hypothèse où la MRC aurait recours au LET proposé à Danford Lake, la quantité de matières résiduelles envoyées estimée par le promoteur (65 000 t/an) ne nous apparaît pas réaliste.

Malheureusement aucune installation de pesée n'est présente sur le territoire afin de bien quantifier les matières résiduelles. Par contre, une étude récente concernant le nombre de camions se rendant au lieu d'enfouissement de Délage (environ la moitié des déchets de la MRC) nous permet d'estimer à 21 000 tonnes la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement sur notre territoire. Ce montant est quelque peu sur-estimé puisque le calcul est effectué en posant l'hypothèse que tous les camions acceptés au site sont pleins.

D'autre part, les MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau, dont la population et l'affectation sont semblables à notre MRC et qui détiennent des données fiables sur les quantités de déchets générés estiment à environ 15 000 tonnes la quantité de matières résiduelles éliminées sur leur territoire.

Il est impossible que nous éliminions quatre fois plus de matières que nos voisins de l'Outaouais. Il est également improbable que nous générions la moitié de la quantité générée par la Ville de Gatineau.

En définitive, nous croyons générer de 15 000 à 20 000 tm de matières résiduelles annuellement.

En espérant que ces réponses vous éclaireront, je vous prie d'agréer, Madame, mes sentiments distingués.



Kimberley Mason pour
Catherine Lussier, ing. jr, M. Env.
Service de l'hygiène du milieu